



paiement - contrôle - conseil - études

Direction générale

Décision n° 2008/ 74 /DG  
portant délégation de signature

Le Directeur général du CNASEA,

VU les articles L.313-1 et R.313-13 à R.313-34 du code rural,

VU le décret du 13 janvier 2005 nommant M. Michel JAU, Directeur général du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles,

Décide

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à Mme Claudette HENOQUE, Déléguée régionale du CNASEA de la région Limousin, à l'effet de signer, au nom du Directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les décisions, documents ou correspondances ainsi que les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs à la Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés (GRTH)
- e) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

**Article 2** : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudette HENOQUE, délégations sont également données à :

- Mmes Nathalie HEBERT, Chef du service formation professionnelle et emploi, et Christiane ROULET-DELSUC, Adjointe au chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 à l'exception du a),
- M. Eric GOSSELIN, Chef du service agricole, et Mme Claire QUELIN, Adjointe au chef du service agricole, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 à l'exception du a),
- M. Philippe GOURIOU, responsable du secteur GRTH, et Mme Isabelle DEGOT, Adjointe au responsable du secteur GRTH, à l'effet de signer les décisions ou correspondances mentionnés à l'article 1 d),
- Mme Véronique GELIS, responsable administratif et financier, à l'effet de signer les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale mentionnés à l'article 1 e).

**Article 4** : La présente décision annule et remplace toutes décisions antérieures. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges  
Le 05 MARS 2008

Le Directeur Général

Michel JAU

Directeur Général (original)

Ampliation :  
Agent Comptable

Copies :

Mme Claudette HENOQUE  
Mme Nathalie HEBERT  
Mme Christiane ROULET-DELSUC  
M. Eric GOSSELIN  
Mme Claire QUELIN  
M. Philippe GOURIOU  
Mme Isabelle DEGOT  
Mme Véronique GELIS  
DDRH  
DDF